

Réseaux 3D - « Développer la discipline Documentation dans les Districts »

Instruction du 19 septembre 2024 concernant l'organisation des réseaux 3D à destination des professeurs documentalistes

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Régis ASTRUC

Tél : 01 57 02 68 45

Mél : ce.iprevs@ac-creteil.fr

Texte adressé aux Chefs d'établissement des établissements publics et privés de l'Académie de Créteil

Annexes :

- *Calendrier des réunions n°1*
 - *Modèle d'ordre de mission ponctuel*
-

La circulaire n°2017-051 du 28-3-2017 définissant les missions des professeurs documentalistes précise que « la mutualisation des pratiques professionnelles entre professeurs documentalistes de différents établissements est largement recommandée en particulier via les réunions et rencontres de bassin ».

L'organisation des réseaux 3D « Développer la discipline Documentation dans les Districts » à destination des professeurs documentalistes est à ce titre reconduite sous la responsabilité des IA-IPR Établissements et vie scolaire.

En complément du programme académique de formation, ces groupes de travail constituent des lieux de réflexion et d'échanges professionnels qui favorisent l'entrée dans le métier et contribuent à l'amélioration des pratiques.

Le premier regroupement, organisé en district, est ouvert selon l'agenda différencié des IA-IPR Établissements et vie scolaire du secteur qui présentent les grandes orientations nationales et académiques. Ce regroupement constitue la première des six réunions 3D. Les regroupements suivants, en district toujours, sont mis en œuvre par les animateurs aux dates arrêtées au niveau académique :

- Réunion 1 : voir calendrier en annexe ;
- Réunion 2 : vendredi 22 novembre 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Réunion 3 : jeudi 16 janvier 2025 de 13h30 à 16h30 ;
- Réunion 4 : lundi 31 mars 2025 de 13h30 à 16h30 ;
- Réunion 5 et réunion 6 : mardi 13 mai 2025 de 09h00 à 17h00.

Pour les réunions 2, 3, 4 et 5, des ordres de mission seront édités par l'EAFC et transmis aux établissements.

Pour la première réunion, spécifique à chaque district, nous vous remercions de bien vouloir renseigner l'OM que vous trouverez, à titre d'exemple, en pièce jointe.

Vous réitérant nos remerciements pour votre facilitation dans la mise en place de ces regroupements.

Le coordonnateur des IA-IPR établissements et vie scolaire
Régis ASTRUC